



Commune de Soultz-sous-Forêts Hohwiller

Gestion des affaires courantes

Point à date : 23 avril 2020

L'installation des élus issus du scrutin du 15 mars a été reportée en dernière minute, le vendredi 20 mars. Le mandat de l'équipe sortante a été prorogé pour gérer les affaires courantes, avec l'obligation de communiquer régulièrement les décisions prises aux nouveaux élus.

Nous avons, à Soultz-sous-Forêts, opté pour une gouvernance qui associe l'équipe sortante, la nouvelle équipe qui travaille à la relève, mais également la liste qui n'a pas remporté les élections du 15 mars.

Concrètement l'exécutif municipal actuel, maire, maire délégué, adjoints et conseillers municipaux délégués se réunit tous les lundis, en présence de la DGS, pour prendre les décisions dans le cadre de la gestion des affaires courantes. Christophe Schimpf, en tant que tête de liste de l'équipe qui a remporté les élections du 15 mars y est étroitement associé. Ce dernier réunit sa propre équipe le mardi. Et le mercredi se tient une réunion de concertation entre le maire et les deux têtes de liste du scrutin du 15 mars.

Cette situation, tout à fait inédite, ne peut se prolonger indéfiniment. L'installation du nouveau conseil est, à ce jour, prévu pour fin mai, début juin. Nous aurons donc, vraisemblablement, à gérer encore, dans cette configuration, le début du déconfinement à partir du 11 mai.

Le présent document se présente donc en trois volets :

1. Les décisions spécifiques prises dans le cadre du confinement
2. Les affaires courantes
3. La préparation de l'après 11 mai

Ce document a été rédigé conjointement par le maire, Pierre Mammosser, et Christophe Schimpf, tête de liste de l'équipe qui a remporté le scrutin du 15 mars.

Par ailleurs, une fois les décisions pour l'après 11 mai arrêtées, une communication « toutes boîtes » sera adressée à tous nos concitoyens.



1. Les décisions spécifiques prises dans le cadre du confinement

Le fonctionnement de l'administration communale

La mairie est fermée physiquement, mais une permanence téléphonique fonctionne tous les jours, sauf le mercredi, de 9 heures à midi et de 14 à 17 heures.

Adeline, la DGS, et Mickael, le responsable financier, sont en télétravail et se rendent à la mairie selon les urgences. Valérie, état civil, et Catherine, urbanisme, se partagent le standard et sont principalement en télétravail. Muriel, RH, est souvent présente à la mairie, sinon en télétravail.

Le travail des agents de l'équipe technique est organisé en fonction des consignes sanitaires : les ouvriers communaux travaillent par 2 et alternent leur présence selon les jours de la semaine.

Le service de délivrance des CNI et des Passeports est suspendu et l'agent qui s'occupe de ce secteur est confiné chez lui.

L'application des ordonnances dans le cadre de l'urgence sanitaire et des arrêtés préfectoraux :

- Le marché hebdomadaire

Le marché hebdomadaire est fermé et, comme beaucoup d'autres marchés dans des localités où des magasins alimentaires sont présents, nous n'avons pas obtenu la réouverture. Par contre, après négociation avec la sous-préfecture, nous avons pu autoriser, dans des conditions très strictes, la tenue de points de distribution, par les producteurs, de commandes passées en amont. Pour le moment il y a la ferme Faust et la ferme Fitterer qui sont présentes le vendredi de 14 à 15 heures. Les pâtes Stef et Stef Pasta sont autorisées le vendredi de 17 à 18 heures.

- Les arrêtés liés à la circulation

L'arrêté préfectoral du 15 avril avait considérablement restreint la circulation dans le cadre de « l'heure sportive », en interdisant en particulier les voies vertes et les pistes cyclables. Des raisons de sécurité nous ont amenées, dans ce contexte, à déclasser la piste cyclable de la rue de la gare, pour que l'accès reste possible quel que soit le motif du déplacement.

Entre-temps la préfecture est revenue sur une partie de cet arrêté et les voies vertes sont à nouveau ouvertes.

- Le fermeture de la déchetterie

La déchetterie est fermée suite à un arrêté préfectoral. Des discussions sont en cours entre la Préfecture et les élus pour une éventuelle réouverture.

- La commémoration du 8 mai

Un dépôt de gerbe aura lieu, sans public. Les modalités dont encore à préciser.



L'accompagnement des personnes fragiles :

Un réseau de suivi des personnes fragiles a été mis en place et est coordonné par Claire CARRARO, vice-présidente du CCAS. Une communication par voie de presse a été faite il y a quelques jours, mais aucune nouvelle personne ne s'est manifestée pour des besoins particuliers. À priori, aucune personne fragile de la commune ne devrait se retrouver isolée.

Un suivi des établissements médico-sociaux, EHPAD et SONNENHOF, est également en place. Ils semblent pour le moment préservés de l'épidémie. Une petite attention a été adressée aux soignants de l'EHPAD à l'occasion de Pâques, pilotée par Cathy WAGNER. Nous avons aussi veillé à l'approvisionnement de ces établissements en masques, en particulier pour le SONNENHOF. Des tonnelles de la comcom vont également être mises en place à l'EHPAD pour faciliter les visites des familles.

Une tonnelle de la commune a aussi été prêtée au laboratoire du centre-ville pour sécuriser les prélèvements pour les personnes atteintes du COVID-19.

Nos entreprises :

La crise économique va être rude. Le Premier Ministre ne l'a pas caché lors de son intervention du 19 avril !

Des initiatives sont prises au niveau de l'Etat, de la Région et des Communautés de communes pour venir en aide aux entreprises. La communauté de communes de l'Outre-Forêt s'est associée au Fonds Résistance, lancé par la Région, pour un premier montant de 32.500 € (ce qui fait environ 100.000 € pour le territoire avec l'abondement de la Région et de la Banque des Territoires), pour octroyer des avances de trésorerie de 5.000 à 10.000 €.

Pour avoir une perception un peu plus précise de la situation économique dans la commune, un premier tour d'horizon a été entrepris auprès d'un certain nombre d'acteurs économiques.

Les artisans consultés ont tous été à l'arrêt durant 2 semaines ou un peu plus. Tous ont repris le travail, non sans difficultés. Les chantiers ne leur sont pas toujours accessibles (refus des particuliers, trop d'ouvriers sur place, etc.). De plus, il y a aussi des problèmes d'approvisionnement selon les filières. Les nouvelles conditions de travail et de sécurité sanitaire risquent d'avoir une influence sur le coût des chantiers et/ou sur la marge des artisans.

Les grandes entreprises locales ont des niveaux d'activités contrastés. Aucune entreprise n'est à l'arrêt complet.

Sur le plan des commerces, l'alimentaire fonctionne dans le cadre des prescriptions sanitaires.

Des restaurants proposent des plats à emporter, à l'image de Chico. La pizza de Nico rouvre le 24 avril. Tout comme Pizza fab qui devrait reprendre son créneau habituel du dimanche soir.



Pour les fleuristes, les magasins sont fermés mais elles peuvent assurer les commandes. Des systèmes de drive apparaissent par ailleurs aussi ici ou là.

Et puis il y a tous les autres commerces et artisans qui sont toujours à l'arrêt et qui espèrent une prochaine ouverture.

La communauté de communes va d'ailleurs adresser un courriel-circulaire à tous les acteurs économiques pour rappeler les aides possibles et s'enquérir de leur situation.

Les services de secours

Un point très récent a également été fait avec le lieutenant Kaetzel, chef de l'unité territoriale de Soultz-sous-Forêts, à l'initiative de ce dernier, concernant l'activité des sapeurs-pompiers. Une activité, en baisse, essentiellement tournée vers les interventions liées au COVID-19. Les accidents de la circulation sont en recul. Compte-tenu du confinement, les ressources en hommes ont toujours été au rendez-vous. Des procédures de prévention très strictes ont été mises en place. Quelques sapeurs-pompiers ont également été touchés par l'épidémie. Enfin il a évoqué les récents feux de forêt.

2. Les affaires courantes

Au-delà des décisions spécifiques prises dans le cadre de l'application des ordonnances et des arrêtés préfectoraux, la gestion des affaires courantes se situent essentiellement au niveau de l'urbanisme.

L'instruction des documents d'urbanisme

Malgré le gel des délais d'instruction, l'ATIP continue à instruire les dossiers. Nous leur transmettons les demandes qui nous sont déposées, soit par courrier, soit sous forme numérique, dans les meilleurs délais, en fonction des présences en mairie.

En tout cas les ABF fonctionnent et plusieurs décisions négatives sont tombées.

Les dossiers en cours :

La connexion aux réseaux d'assainissement de la parcelle 126 section 3, dans l'impasse des 7 fontaines, reste un dossier difficile. La solution proposée implique des travaux à hauteur de 41 000 € HT. Le coût est très élevé pour une seule maison, mais la commune est légalement obligée de le faire. D'autres solutions sont à l'étude, mais une réponse rapide est attendue...

Pour le lotissement de la rue de la Bergerie, la décision prise en conseil municipal du 4 mars a été revalidée. Mais le dossier subit des retards administratifs directement liés au confinement (le bureau d'étude BEREST a annoncé 7 semaines de délais supplémentaires!)



Modifications du PLU :

Deux modifications sont en cours : l'une concerne Meissacker 2, l'autre porte sur la faculté d'urbaniser plus facilement les dents creuses en zone UBb.

Pour le deuxième volet l'option qui est en cours est la suppression pure et simple de la limitation d'urbanisation au-delà des 60 mètres, à partir du domaine public. Avalisée par l'exécutif, le dispositif est en discussion avec les PPA (personnes publiques associées).

3. La préparation de l'après 11 mai

Les services de la mairie :

Normalement les services de la mairie vont rouvrir à partir du 11 mai, avec l'obligation de mettre en place tout un dispositif permettant de garantir la protection sanitaire du public et des agents.

Le service CNI et passeports devrait également rouvrir.

Les jeunes de 16 ans qui sont amenés à se présenter à la mairie pour le recensement de l'armée pourront également le faire dès le 11 mai.

La protection sanitaire de la population et du personnel :

La municipalité va être fortement impliquée dans cet objectif de protection sanitaire de la population. Elle doit aussi, de fait, assumer son rôle d'employeur et assurer la protection sanitaire des agents de la commune.

Deux aspects mobilisent particulièrement la commune : les masques et le gel hydroalcoolique. Concernant le gel, une première livraison est arrivée à la mairie.

Les masques :

C'est un dossier difficile qui est en train de se décanter, sans que tout ne soit réglé.

La trame centrale du dossier est l'opération initiée par le Conseil Départemental. Objectif : doter tous les habitants du département et tous les employés des collectivités de 2 masques grand public (en tissu). L'opération est financée pour moitié par le département et pour moitié par le bloc communal. La communauté de communes a décidé que la charge financière du bloc communal sera assumée par les communes. Le prix attendu par masque est de 1,80 €.

Un masque devrait être livré pour le 11 mai, le deuxième avant la fin mai. La distribution reste un sujet délicat, à assurer dans la proximité, au niveau communal.

Cela ne suffira évidemment pas. La commune cherche donc à se procurer un stock supplémentaire de masques en tissu de 3.500 à 4.000 unités. Et puis il devrait quand même y avoir une action de l'Etat... espérons-le !



Enfin la commune a commandé 2.000 masques chirurgicaux et essaie d'avoir 1.000 masques FFP2, pour le personnel.

A noter qu'en plus la communauté de communes a passé commande de 5.000 masques chirurgicaux supplémentaires, par l'intermédiaire de l'association des maires, pour le personnel de l'ensemble des collectivités de l'EPCI.

La réouverture progressive des écoles :

Une ouverture progressive des écoles à partir de la semaine du 11 mai a été annoncée par le ministre de l'Éducation Nationale.

La commune s'apprête à faire un tour d'horizon sur les possibilités d'aménagement qui s'offrent à nous. Une task-force va être mise en place sur le sujet.

Pour rappel : tout ce qui concerne les accès aux établissements est du domaine de la commune (sécurisation des points d'accès et gestion des flux) alors que l'organisation interne est du domaine de l'Éducation Nationale. Les ressources en locaux incombent également aux communes, ce qui n'est pas forcément une mince affaire si on se réfère aux premiers scénarii évoqués par le ministre. Les 2 entités travailleront certainement de concert pour arriver à une optimisation de l'accueil des élèves.

Pour le moment, il n'est pas encore précisé si notre région sera concernée par le déconfinement ou non. Nous sommes dans l'attente des nouvelles consignes gouvernementales afin de nous adapter en conséquence.

Les marchés :

La réouverture du marché hebdomadaire et la tenue du marché trimestriels reste en suspens. A voir selon le plan de déconfinement du gouvernement.

La saison culturelle :

La programmation de la nouvelle saison est en cours. Un report des spectacles prévus en période de confinement, et ceux de la fin de saison 2019/2020, a été programmé, en fonction des disponibilités. Une transformation en spectacles hors les murs, en septembre/octobre, a aussi été imaginé pour certains. Cependant, nous ne connaissons pas encore les règles qui feront foi pour les salles de spectacle. Peut-être qu'elles resteront fermées jusqu'à Noël ou plus longtemps, ou alors ouverture habituelle ? Il va falloir s'adapter à la réalité qui nous sera proposée...

Les autres animations et manifestations :

La tenue des autres manifestations est également dépendante des mesures gouvernementales. Sachant d'ores et déjà qu'il n'y aura pas de grands rassemblements avant la mi-juillet, voire au-delà si on se réfère aux dernières déclarations de la ministre des sports.

- Les courses populaires sont annulées



- La fête de la musique n'aura certainement pas lieu ou alors dans un format très particulier
- Pour la fête nationale, il semble clair qu'aucun rassemblement de grande ampleur ne sera autorisé. Dans l'attente de consignes plus précises, une adaptation locale pourrait être imaginée pour quand même marquer le coup et donner un signe positif à la population.
- Reste également la question de la Kirwe
- Quant aux festivités liées à 1870, une réunion des principaux protagonistes est programmée le 28 avril. Une orientation vers le report des événements prévus dans la localité tient la corde (d'autant plus que Wissembourg a d'ores et déjà annulé les manifestation pour 1870 prévues pour cette année et que Bitche a décidé de reporter son spectacle prévu fin août). Pour le moment, toutes les communes impliquées ne sont pas encore d'accord sur la conduite à tenir.